

Affaire suivie par :
Service des relations internationales

Véronique LEVEL - ☎ : 03 20 33 70 45
Veronique.level@univ-lille1.fr

Pôle Ressources Humaines
Service des personnels enseignants

Carole Valengin - ☎ : 03 20 43 40 09
Carole.valengin@univ-lille1.fr

Villeneuve d'Ascq, le XX décembre 2014

Mesdames et Messieurs les directeurs de composante
Mesdames et Messieurs les directeurs de laboratoire
Madame et Messieurs les directeurs d'école doctorale
Madame et Messieurs les chargés de mission recherche

Objet : Accueil de professeurs étrangers – Année civile 2015

Chères collègues et chers collègues,

Notre université est engagée dans un processus d'internationalisation qui vise à renforcer :

- nos équipes de recherche ;
- l'ouverture de nos formations à l'international ;
- le rayonnement international de nos partenariats avec des universités et institutions étrangères.

Le dispositif « professeur invité » est peu adapté à la diversité des interventions des collègues étrangers, qui varient dans leurs formats et dans leurs contenus (recherche/formation). Il présente des rigidités et des coûts fixes qui limitent nos possibilités d'invitation. Il est donc proposé de modifier le type de prise en charge des collègues étrangers pour l'adapter à nos besoins. D'une manière générale, le principe est celui d'un défraiement (transport, hébergement, repas) et d'une indemnisation fondée sur le volume d'interventions réel des collègues étrangers en séminaire de recherche ou en formation.

Cette évolution du dispositif nous permet d'augmenter de 50% le nombre de collègues accueillis (de 80 à 120).

Par ailleurs, les modalités de la nouvelle procédure prévoient toujours la distinction entre les motifs principaux de l'accueil : recherche ou formation.

Comme les années précédentes, la campagne sera annuelle et concernera l'ensemble de l'année civile 2015 - sans doute à compter du mois de mars compte tenu de la mise en place de ce nouveau dispositif.

Il est rappelé que les collègues étrangers accueillis doivent exercer des fonctions d'enseignant, de chercheur ou d'enseignant-chercheur dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

I. Principes de prise en charge

Pour chaque collègue accueilli et en fonction des dates et heures d'arrivée et de retour, l'université prend en charge :

- le transport aller et retour depuis le lieu de résidence administrative - en classe économique (avion) ou en seconde classe (train) ;
- le logement à la résidence Rééflex sur le campus de la cité scientifique ;
- un forfait de 15,25 € par repas (deux repas par jour) ;
- une indemnisation des heures d'intervention du collègue accueilli à un taux horaire brut de 80 € (sauf situations particulières – se référer à la note de service relative à la mise en œuvre du décret n° 2010-235 et, en particulier, aux conférences occasionnelles inédites).

La durée du séjour peut varier selon quatre formats :

- durée 1- trois jours
- durée 2- une semaine
- durée 3- deux semaines
- durée 4- un mois

Le volume d'interventions peut varier de 6 à 24 heures sur la durée du séjour.

La durée du séjour est logiquement proportionnée au volume d'interventions de la manière suivante :

- durée 1- trois jours – 6 heures
- durée 2- une semaine – de 6 à 12 heures
- durée 3- deux semaines – de 12 à 24 heures
- durée 4- un mois – 24 heures

Cette fourchette est cependant indicative. Sur justification - en particulier, liée à des activités de recherche ou de développement d'un partenariat nécessitant une durée de présence plus longue, cette dernière peut être corrélée à un format d'intervention court.

N.B. : Il est également prévu une campagne d'invitation long séjour (trois mois) de type « caractère exceptionnel » ou « enjeu stratégique pour l'établissement ». Cette campagne fera l'objet d'une procédure spécifique.

II. Accueil relevant de la recherche - procédure et critères de sélection

II.1. Procédure

Les projets d'accueil sont élaborés au sein des laboratoires qui transmettent les demandes classées aux animateurs de recherche (responsables d'instituts ou chargés de missions recherche).

Ces derniers, après discussion et concertation avec les laboratoires, transmettent - simultanément au service des relations internationales et aux écoles doctorales du secteur dont relèvent les projets d'accueil - la liste des demandes interclassées, une justification (5 à 10 lignes par projet classé) des demandes du secteur de recherche ainsi que le dossier des projets d'invitation.

Les demandes inter-instituts doivent remonter dans chacun des instituts concernés avec mention de la double demande.

Les écoles doctorales transmettent leur avis sur la liste proposée au service des relations internationales la semaine suivante.

La liste complète des collègues étrangers accueillis retenus sera diffusée, pour information, aux membres du conseil académique restreint, après arbitrage de l'équipe de direction.

II.2. Critères

Plusieurs critères doivent être pris en compte dans les classements au titre des accueils relevant de la recherche :

1. Qualité du dossier scientifique du candidat et du projet scientifique d'invitation.
2. Inscription dans une demande de BQR « coopération internationale »
3. Renouvellement des collègues accueillis (pas plus de deux accueils sur les cinq dernières années)
4. Respect des équilibres entre laboratoires et équipes de recherche des laboratoires (avec une nécessité de rotation dans le temps des laboratoires soutenus)
5. Inscription dans les priorités de l'établissement
6. Attention portée à une répartition équilibrée entre femmes et hommes.

Nombre de possibilités d'accueil : 60

III. Accueil relevant de la formation - procédure et critères de sélection

III.1. Procédure

Une proposition comportant une liste des projets d'accueil relevant de la formation est soumise par le conseil de composante élargi aux directeurs de laboratoires qui sont nécessairement associés à cette procédure, à l'équipe de direction.

Les projets d'accueil doivent, d'une part, comprendre un programme précis d'interventions pédagogiques à tous les niveaux de cycle (L, M, D) et pas uniquement en fin de cycle (M2 recherche ou doctorat) et, d'autre part, s'inscrire clairement dans le cadre de l'internationalisation des diplômes. Les diplômes en langue anglaise ou les doubles diplômes seront donc considérés comme prioritaires.

Le conseil de composante élargi vote une liste classée des projets d'invitation qu'il transmet au service des relations internationales. Le programme d'intervention du collègue accueilli doit être précisé afin de légitimer la durée de l'accueil. Il est concevable qu'un intervenant étranger renouvelle ses interventions sur plusieurs années.

La liste complète des collègues étrangers accueillis retenus sera diffusée, pour information, aux membres du conseil académique restreint, après arbitrage de l'équipe de direction.

III.2. Critères

Quatre critères de sélection doivent guider le classement de l'établissement :

1. Qualité du dossier scientifique du candidat et du projet pédagogique d'invitation ;
2. Inscription dans la politique de l'université et notamment, la coopération internationale en matière de formation ;
3. Respect des équilibres entre les formations soutenues ;
4. Attention portée à une répartition équilibrée entre femmes et hommes.

Lors de la décision finale prise par l'établissement, il sera porté une attention particulière à la répartition entre composantes en tenant compte de l'internationalisation de l'offre de formation.

Nombre de possibilités d'accueil : 60

IV. Dépôt des projets et calendrier

Chaque projet d'accueil comprendra :

- 1. Un dossier de candidature - soit :
 - un formulaire de candidature – annexe I
 - une attestation de travail – annexe I b
 - un certificat sur l'honneur – annexe II
 - une photocopie du passeport
 - un Curriculum Vitae
- 2. Un projet d'invitation – annexe III

Calendrier 2015

	Accueil relevant de la recherche	Accueil relevant de la formation
Présentation du dispositif d'accueil des professeurs étrangers au Conseil d'Administration	12 décembre 2014	12 décembre 2014
Réunion des conseils de laboratoire et transmission des dossiers et du tableau de synthèse (annexe IV – recherche) aux responsables de secteur de recherche	Pour le 23 janvier 2015	
Date limite d'envoi des propositions de classement par la composante (formation) - sous forme d'un tableau de synthèse (annexe IV - formation). Les dossiers complets et le PV de la commission élargie seront adressés au service Relations Internationales. Les tableaux (sous format Excel) seront transmis par voie électronique à XXX@XXX		Pour le 28 janvier 2015
Date limite d'envoi des propositions de classement par les responsables de secteurs sous forme d'un tableau de synthèse (annexe IV bis - recherche) et de la justification des demandes du secteur de recherche. Les dossiers complets seront adressés conjointement au service Relations internationales et au responsable de l'école doctorale concernée. Les tableaux (sous format Excel) seront transmis par voie électronique à XXX@XXX	Pour le 30 janvier 2015	
Vérification de la recevabilité des candidatures déposées au titre de la formation et préparation de documents de synthèse par le service Relations internationales	Du 29 janvier au 6 février 2015	
Transmission de l'avis des écoles doctorales (sur les interclassements par secteur des accueils relevant de la recherche) au service Relations internationales par voie électronique (sous format Excel) à XXX@XXX	Pour le 5 février 2015	
Vérification de la recevabilité des candidatures déposées au titre de la recherche et préparation de documents de synthèse par le service Relations internationales	Du 2 au 6 février 2015	
Sélection des projets d'accueil (formation, recherche) par l'équipe de direction	Semaine du 9 au 13 février 2015	
Diffusion de la liste des projets d'accueil retenus au Conseil Académique Restreint et transmission des décisions prises aux composantes	Semaine du 16 au 20 février 2015	
Accueil des collègues dans le cadre du présent dispositif	A compter du mois de mars 2015	

Les modalités pratiques de mises en œuvre de la procédure vous seront communiquées dans un second temps.

Je vous prie de recevoir, chères et chers collègues, mes sincères salutations.

Le Président,

Philippe ROLLET

PROJET